

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

Trimestre terminé le 31 mars 2010
Les chiffres présentés sont en dollars US

La présente Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (« l'analyse ») devrait être lue conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 ainsi qu'avec les états financiers consolidés vérifiés et l'analyse pour l'exercice terminé le 30 décembre 2009. La présente analyse repose sur les résultats publiés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), en utilisant le dollar américain comme monnaie de présentation.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés selon les mêmes conventions comptables que celles énoncées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 30 décembre 2009, à l'exception des nouvelles normes comptables décrites dans la présente analyse. La Société surveille régulièrement l'évolution des nouvelles normes comptables et rend compte des conventions adoptées depuis la fin du dernier exercice financier complété. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires consolidés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2010 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Les rapports trimestriels, le rapport annuel et les documents d'information supplémentaire déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes sont accessibles en ligne à l'adresse www.sedar.com, ainsi que sur le site Web de la Société, au www.dorel.com.

Il est à noter qu'aucun changement important n'est survenu à la « Vue d'ensemble de la Société », ainsi qu'aux « Secteurs d'exploitation », « Obligations contractuelles », « Arrangements hors bilan », « Instruments financiers dérivés », « Estimations comptables critiques » ou « Risques et incertitudes du marché », par rapport à ce qui est indiqué dans l'analyse du rapport annuel 2009 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 30 avril 2010. Par conséquent, ces aspects ne sont pas abordés dans la présente analyse. L'information contenue dans la présente analyse est celle qui était disponible le 5 mai 2010.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU PREMIER TRIMESTRE DE 2010

Le 30 mars 2010, la Société a annoncé son intention de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre de rachat »). Dans le cadre de cette opération, Dorel aura le droit de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 700 000 actions à droit de vote subalterne de catégorie B sur une période de douze mois commençant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011, soit 2,4 % de ses actions à droit de vote subalterne de catégorie B émises et en circulation. Les rachats effectués par Dorel se feront par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et seront conclus au cours boursier des actions à droit de vote subalterne de catégorie B au moment du rachat.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, Dorel aura le droit de racheter, n'importe quel jour de bourse, jusqu'à 13 583 actions à droit de vote subalterne de catégorie B, soit 25 % du volume quotidien moyen des

transactions. En outre, une fois par semaine civile, Dorel peut acheter un bloc (selon la définition de ce terme fournie dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions à droit de vote subalterne de catégorie B qui ne sont ni directement ni indirectement par des initiés de Dorel, conformément aux politiques de la Bourse de Toronto. Le conseil d'administration de Dorel estime que le cours boursier des actions à droit de vote subalterne de catégorie B de Dorel pourrait ne pas correspondre à la valeur sous-jacente de la Société à certains moments pendant l'offre de rachat. Le conseil d'administration a par conséquent conclu que le rachat d'actions à certains cours boursiers pourrait constituer une utilisation appropriée des ressources financières de la Société et être à l'avantage de Dorel et de ses actionnaires.

Après la fin du trimestre terminé le 6 avril 2010, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un nouveau financement à long terme au moyen de l'émission de 50 millions de dollars d'effets garantis de premier rang série « A » et de 150 millions de dollars d'effets garantis de premier rang série « B » portant intérêt aux taux de 4,24 % et de 5,14 %, respectivement. Les effets garantis ont été acquis par un groupe d'investisseurs institutionnels qui comprend notamment Prudential Capital Group, une société d'investissement institutionnel de Prudential Financial, Inc. Le remboursement du capital des effets garantis de premier rang de série A est exigible en avril 2015, alors que celui des effets garantis de premier rang de série B débutera en avril 2013 et le paiement final sera exigible en avril 2020.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

Vue d'ensemble

Pour le premier trimestre de 2010, le chiffre d'affaires a augmenté de 71,1 millions de dollars (ou 13,5 %) pour s'établir à 596,3 millions de dollars, comparativement à 525,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Si l'on ne tient pas compte de l'effet des taux de change et des acquisitions compris dans les deux exercices, l'augmentation du chiffre d'affaires, sur une base comparable, se situe autour de 9,5 %. Le bénéfice avant impôts a augmenté de 44,4 %, s'établissant à 48,5 millions de dollars comparativement à 33,6 millions de dollars en 2009. Le bénéfice net du trimestre s'est établi à 37,4 millions de dollars, en hausse de 33,3 % par rapport aux 28 millions de dollars enregistrés en 2009. Sur la base du résultat par action (RPA) dilué, cela correspond à 1,12 \$ pour le premier trimestre de 2010, comparativement à 0,84 \$ en 2009.

Pour le trimestre, les marges brutes ont connu une augmentation de 140 points de base, s'établissant à 24,9 % par rapport à 23,5 % lors de l'exercice précédent. Des marges ont été réalisées par les trois secteurs, mais l'augmentation la plus importante provient des divisions Produits récréatifs et Mobilier de maison. La division Produits récréatifs a bénéficié d'une amélioration de la combinaison des produits; dans la division Mobilier de maison, ce sont les produits de la marque Cosco Home & Office (« Cosco ») qui ont le plus contribué à l'amélioration, puisque 2009 incluait une forte proportion de ventes à très faibles marges. Par rapport à l'exercice précédent, les frais généraux et administratifs ont augmenté de 9,2 millions de dollars, mais leur pourcentage du chiffre d'affaires a légèrement diminué (14,3 % comparativement à 14,5 % pour l'exercice précédent).

Pour les trois premiers mois de 2010, les intérêts sur la dette à long terme de la Société s'élevaient à 3,1 millions de dollars, par rapport à 4,1 millions de dollars en 2009. En 2010, le taux d'intérêt moyen sur les emprunts à long terme de la Société est de 2,1 %, comparativement à 3,1 % en 2009. En tant que société multinationale, Dorel est un résident de plusieurs pays et par le fait même assujettie aux différents taux d'imposition des compétences fiscales concernées, ainsi qu'aux règles régissant l'interprétation et l'application de leurs lois fiscales. À ce titre, le taux d'imposition peut varier considérablement d'un exercice à un autre et entre les trimestres d'un même exercice. Le taux d'imposition pour le premier trimestre de 2010 était de 22,9 %, comparativement à 16,5 % pour l'exercice précédent. Cette hausse de taux est attribuable à la réalisation de bénéfices plus importants dans des territoires où le taux d'imposition est plus élevé. Pour l'exercice en cours, la Société a indiqué qu'elle prévoit être assujettie à un taux d'imposition se situant entre 15 % et 20 %. Compte tenu des perspectives actuelles et du taux d'imposition plus élevé au premier trimestre, la Société prévoit maintenant que son taux d'imposition annuel se situera entre 18 % et 22 %. Cependant, la variation du bénéfice au sein des trimestres indique que ce taux peut varier de façon considérable d'un trimestre à l'autre.

Les principaux écarts au titre du bénéfice réalisé en 2009 et 2010 se résument comme suit :

<u>Bénéfice d'exploitation sectoriel</u>	
Augmentation pour la division Produits de puériculture	4 057 \$
Augmentation pour la division Produits récréatifs	5 117
Augmentation pour la division Mobilier de maison	6 342
Augmentation totale du bénéfice d'exploitation	15 516
Charge d'intérêts réduite	974
Augmentation des impôts sur les bénéfices	(5 575)
Autres	(1 577)
Augmentation totale du bénéfice après impôts	9 338 \$

Les causes de ces variations par rapport à l'exercice précédent sont expliquées en détail ci-après.

Information financière choisie

Les tableaux ci-dessous présentent de l'information financière choisie pour les huit derniers trimestres complétés.

Résultats d'exploitation pour les trimestres terminés les				
	30 juin 2009	30 sept. 2009	30 déc. 2009	31 mars 2010
Chiffre d'affaires	551 123 \$	518 458 \$	545 303 \$	596 313 \$
Bénéfice net	24 764 \$	30 230 \$	\$24 211 \$	37 367 \$
Résultat par action				
De base	0,74 \$	0,91 \$	0,73 \$	1,13 \$
Dilué	0,74 \$	0,91 \$	0,73 \$	1,12 \$

Résultats d'exploitation pour les trimestres terminés les				
	30 juin 2008	30 sept. 2008	30 déc. 2008	31 mars 2009
Chiffre d'affaires	593 724 \$	552 242 \$	479 880 \$	525 230 \$
Bénéfice net	31 347 \$	27 208 \$	19 167 \$	28 029 \$
Résultat par action				
De base	0,94 \$	0,82 \$	0,57 \$	0,84 \$
Dilué	0,94 \$	0,82 \$	0,57 \$	0,84 \$

Résultats sectoriels

Les résultats sectoriels sont présentés à la note 11 afférente aux présents états financiers intermédiaires de la Société. De plus amples informations sur les résultats par secteur d'activité sont présentées ci-dessous :

Produits de puériculture

Charges exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires	Trois mois terminés le 31 mars	
	2010	2009
Chiffre d'affaires	100,0 %	100,0 %
Coût des produits vendus	<u>71,0 %</u>	<u>71,4 %</u>
Marge brute	29,0 %	28,6 %
Frais de vente, généraux et administratifs	14,6 %	15,0 %
Amortissements	2,0 %	1,6 %
Frais de recherche et développement	<u>0,9 %</u>	<u>0,7 %</u>
Bénéfice d'exploitation	<u>11,5 %</u>	<u>11,3 %</u>

Au premier trimestre de 2010, le chiffre d'affaires de la division Produits de puériculture s'est établi à 285,8 millions de dollars, soit une augmentation de 12,5 % ou de 31,8 millions de dollars par rapport aux 254,0 millions de dollars de 2009. Le bénéfice d'exploitation pour cette période s'est chiffré à 32,8 millions de dollars, soit une augmentation de 14,1 % par rapport à 28,7 millions en 2009. L'augmentation du chiffre d'affaires concerne l'ensemble des divisions. Celui-ci a également bénéficié de l'incidence favorable des taux de change, les principales monnaies s'étant appréciées par rapport à l'exercice précédent, comparativement au dollar US. Si l'on exclut cette incidence favorable, la hausse du chiffre d'affaires, sur une base comparable, était légèrement supérieure à 7 % pour l'ensemble de la division. Aux États-Unis, la hausse du chiffre d'affaires sur une base comparable a été légèrement supérieure à 5%. En monnaie locale, les ventes réalisées en Europe ont augmenté de 8 % par rapport à l'an dernier, alors que les ventes en dollars US étaient légèrement supérieures à 15 %.

Les marges brutes ont légèrement augmenté à 29,0 % comparativement à 28,6 % en 2009. En général, le coût des intrants, y compris les frais de transport, a été plus élevé en 2010 qu'en 2009; cependant, d'autres réductions de coûts et une meilleure combinaison de produits ont permis à la division d'afficher des marges améliorées. Pour l'ensemble de la division, les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,4 millions de dollars, mais cette augmentation est en grande partie attribuable à la hausse des frais de vente associés à l'accroissement des ventes. Par conséquent, en pourcentage du chiffre d'affaires, ces frais ont enregistré un recul de 15 % en 2009 à 14,6 % en 2010. La charge d'amortissement de 4 millions de dollars en 2009 est passée à 5,7 millions de dollars en 2010; cela est en grande partie attribuable à l'amortissement des dépenses élevées liées à l'élaboration de nouveaux produits et capitalisées antérieurement.

Produits récréatifs

Charges exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires	Trois mois terminés le 31 mars	
	2010	2009
Chiffre d'affaires	100,0 %	100,0 %
Coût des produits vendus	<u>74,6 %</u>	<u>77,1 %</u>
Marge brute	25,4 %	22,9 %
Frais de vente, généraux et administratifs	15,9 %	15,3 %
Amortissements	0,8 %	0,8 %
Frais de recherche et développement	<u>0,4 %</u>	<u>0,6 %</u>
Bénéfice d'exploitation	<u>8,3 %</u>	<u>6,2 %</u>

Au premier trimestre de 2010, le bénéfice généré par la division Produits récréatifs a connu une augmentation de 20,2 millions de dollars, soit de 12,5 %, pour s'établir à 181,7 millions de dollars comparativement à 161,4 millions de

dollars, et le bénéfice d'exploitation a augmenté de 5,1 millions de dollars, ou de 51,3 %, pour s'établir à 15,1 millions de dollars par rapport à 10,0 millions de dollars en 2009. Abstraction faite de l'impact des nouvelles acquisitions et des fluctuations des taux de change sur les entreprises basées ailleurs qu'aux États-Unis, l'augmentation du chiffre d'affaires, sur une base comparable, pour cette division se situe autour de 5 %. Sur une base comparable, la croissance du chiffre d'affaires concerne les trois unités opérationnelles de cette division; mais c'est dans la vente de produits aux grands détaillants que la plus forte augmentation a été enregistrée, ce réseau de distribution commençant à se redresser après une année 2009 difficile.

Les marges brutes ont augmenté de 250 points de base. Cette amélioration est principalement attribuable à une combinaison de produits plus rentable, en particulier celle de Pacific Cycle, qui dessert les grands détaillants pour cette division. Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 4,1 millions de dollars, soit 16,4 % pour se chiffrer à 28,9 millions de dollars, par rapport à 24,8 millions de dollars en 2009. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de vente, généraux et administratifs pour 2010 sont de 15,9 %, ce qui représente une augmentation de 60 points de base; ce pourcentage inclut les coûts liés aux nouvelles acquisitions de 2009, ce qui a aussi contribué à augmenter les frais d'un exercice à un autre. Il est à noter que les dépenses du trimestre pour 2010 sont comparables à celle du quatrième trimestre de 2009, lesquelles représentaient 15,8 % du chiffre d'affaires.

Mobilier de maison

Charges exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires	Trois mois terminés le 31 mars	
	2010	2009
Chiffre d'affaires	100,0 %	100,0 %
Coût des produits vendus	84,6 %	87,7 %
Marge brute	15,4 %	12,3 %
Frais de vente, généraux et administratifs	6,4 %	7,4 %
Amortissements	0,2 %	0,3 %
Frais de recherche et développement	0,5 %	0,6 %
Bénéfice d'exploitation	8,3 %	4,0 %

Le chiffre d'affaires de la division Mobilier de maison a augmenté de 19,0 millions de dollars, soit de 17,3 %, passant de 109,8 millions de dollars en 2009 à 128,8 millions de dollars en 2010. Le bénéfice d'exploitation a plus que doublé, pour s'établir à 10,7 millions de dollars comparativement à 4,4 millions lors de l'exercice précédent. L'augmentation du chiffre d'affaires concerne plusieurs des unités d'exploitation de cette division qui ont réussi à placer de nouveaux produits auprès de certains clients clés. Notamment, les ventes d'articles fabriqués en Amérique du Nord et d'articles importés ont progressé, principalement dans les catégories des meubles pliants, des collections de chambres à coucher et des bibliothèques.

Les marges brutes se sont établies à 15,4 % en 2010, une amélioration de 310 points de base par rapport à 12,3 % lors de l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement attribuable à Cosco Home & Office qui a amélioré ses marges tout au long de 2009 et poursuivi sur sa lancée au premier trimestre de l'exercice en cours. Cosco qui, par le passé, a vu ses activités entravées par des catégories de produits et des articles à rotation lente, se concentre désormais sur un nombre plus restreint d'articles qui cadrent avec ses principaux domaines d'expertise que sont les meubles pliants en métal. Pour l'ensemble de la division, et malgré l'accroissement des volumes de ventes, les frais de vente, généraux et administratifs sont demeurés comparables à ceux de l'exercice précédent et, en tant que pourcentage du chiffre d'affaires, ils ont reculé de 100 points de base pour s'établir à 6,4 %. Il s'agit du pourcentage de chiffres d'affaires le plus bas jamais enregistré depuis le troisième trimestre de 2007.

LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Bilan

Les résultats très positifs qu'affiche la Société pour le premier trimestre ont entraîné une hausse considérable du montant des soldes des comptes clients; ils ne constituent pas une indication de la qualité des comptes clients. Les

stocks ont poursuivi la tendance à la baisse amorcée en 2009 pour atteindre 373,0 millions de dollars, soit leur niveau le plus bas depuis l'acquisition de Cannondale Bicycle Group en février 2008. Cette diminution des stocks est en partie attribuable à la robustesse de la demande au cours du premier trimestre; la Société prévoit augmenter ses stocks afin de s'assurer qu'elle dispose des niveaux de stocks suffisants pour répondre à la demande de ses clients.

Le tableau suivant présente certains des ratios de fonds de roulement de la Société :

	En date du :	
	31 mars 2010	30 déc, 2009
Ratio capitaux d'emprunts/capitaux propres	0,32	0,32
Nombre de jours nécessaires au recouvrement des débiteurs	64	59
Nombre de jours nécessaires au renouvellement des stocks	84	91

L'augmentation du nombre de jours nécessaires au recouvrement des débiteurs et la diminution du nombre de jours nécessaires au renouvellement des stocks sont expliquées dans les commentaires ci-dessus. En date du 31 mars 2010, Dorel respectait toutes les clauses restrictives de ses contrats de prêts et prévoit continuer à les respecter à l'avenir. La Société examine constamment sa stratégie de gestion de trésorerie et de financement en vue d'optimiser l'utilisation de ses fonds et minimiser son coût d'emprunt.

Flux de trésorerie

Au cours des trois premiers mois de 2010, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant la variation des soldes hors caisse et liés à l'exploitation, se sont établis à 44,8 millions de dollars, comparativement aux 37,7 millions de dollars enregistrés en 2009. Après les variations des soldes hors caisse et liés à l'exploitation, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 28,5 millions de dollars, alors qu'ils avaient nécessité des liquidités de 2,1 millions de dollars en 2009. Cette amélioration des flux de trésorerie en 2010 inclut l'utilisation de 85,3 millions de dollars de liquidités en raison de l'augmentation des soldes des comptes clients.

Les activités de financement comprennent une augmentation nette de la dette à long terme et un endettement bancaire de 8,7 millions de dollars. Inclus dans cette augmentation nette : le remboursement des effets garantis de premier rang série « B » de la Société, d'un montant de 55 millions de dollars. La Société a remboursé ce montant en utilisant ses facilités de prêts bancaires renouvelables. En 2010, 4,1 millions de dollars ont été versés en dividendes, ce qui demeure comparable à l'exercice précédent. Les liquidités utilisées aux fins d'activités d'investissement ont été de 10,3 millions de dollars en 2010, comparativement à 12,7 millions de dollars en 2009. Malgré l'augmentation des besoins en fonds de roulement nets en raison de la forte croissance des ventes durant le trimestre, la dette nette de la Société, soit la dette à long terme plus l'endettement bancaire moins les liquidités, a diminué de 8,9 millions de dollars, passant ainsi de 331,7 millions de dollars au 30 décembre 2009 à 322,8 millions de dollars à la fin du trimestre.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé la date de basculement des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière. Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public doivent adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices s'ouvrant à compter du 1^{er} janvier 2011, une adoption anticipée étant permise. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation des valeurs mobilières, la Société a choisi d'adopter par anticipation les IFRS et elle publiera ses derniers états financiers établis conformément aux PCGR canadiens en 2010. À compter du premier jour de l'exercice 2011, les états financiers de la Société seront établis conformément aux IFRS, les chiffres comparatifs et le bilan d'ouverture étant retraités pour être conformes aux IFRS, et un rapprochement sera fait entre les PCGR canadiens et les IFRS, selon les lignes directrices données en IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

La Société a constitué une équipe responsable de l'ensemble du projet pour assurer la conversion de ses états financiers. Elle lui a confié le mandat de superviser le processus de transition, dont toutes les incidences sur l'information financière, les processus de l'entreprise, les contrôles internes et les systèmes d'information. Les vérificateurs externes sont informés des choix de méthodes comptables faits par la Société et sont consultés à leur sujet. L'équipe responsable du projet rend compte régulièrement à la direction générale et au comité de vérification du conseil d'administration.

En préparation du passage aux IFRS, la Société a mis au point un plan de transition aux IFRS qui comporte cinq phases : 1) le diagnostic, 2) la conception et la planification, 3) l'élaboration des solutions, 4) la mise en application et 5) l'après-mise en application.

Phase 1 : Diagnostic

Actions	<p>Détermination des principales différences comptables Évaluation à savoir comment l'information financière actuelle de la Société sera touchée par les IFRS Fourniture des informations de base devant faciliter la structuration du projet de conversion aux IFRS Hiérarchisation des activités de conversion et formulation de recommandations Évaluation à haut niveau des incidences que l'adoption des IFRS est susceptible d'avoir sur les systèmes d'information et les processus de l'entreprise, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures sur les informations à fournir Évaluation à haut niveau des efforts et des ressources éventuellement requis pour mettre en application les IFRS Achèvement du rapport de diagnostic et approbation en juillet 2008</p> <p>Les actions ci-dessus constituent un processus important permettant d'assurer la détermination de l'ensemble des principales différences comptables, et des incidences potentielles en résultant, relativement au projet de conversion aux IFRS mis en œuvre par l'entreprise. Ce processus représente un élément essentiel dans le cadre de l'environnement du contrôle interne y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures sur les informations à fournir.</p>
Calendrier	2008
Avancement	Terminé

Phase 2 : Conception et planification

Actions	<p>Lancement du projet, gestion du projet, infrastructure et planification Formation de l'équipe responsable. Tenue de sessions de formation générale à l'intention des principaux dirigeants financiers jusqu'en novembre 2008 Élaboration du plan de communication y compris l'établissement d'un protocole de communication pour l'équipe responsable. Mises à jour mensuelles des communications avec les principaux dirigeants financiers du siège social et des divisions. Mises à jour trimestrielles des communications à l'intention du comité de vérification du conseil d'administration. Adaptation de l'échéancier de conversion à la structure du projet et affectation des ressources. Nomination du directeur des finances de la Société comme promoteur du projet devant travailler en collaboration avec le gestionnaire du projet, le personnel clé des divisions et les experts techniques indépendants. Exercice de délimitation des principales différences comptables entre les IFRS et les PCGR canadiens; terminé en février 2009.</p>
Calendrier	2009
Avancement	Terminé

Phase 3 : Conception et élaboration des solutions

Actions	<p><u>Conception des solutions</u> Choix de solutions préliminaires concernant les conventions comptables/identification des incidences sur les unités d'exploitation et des solutions/réévaluation des incidences sur l'entreprise, les TI et les processus pour tous les secteurs de l'entreprise/choix de l'approche de la mise en application. Achèvement de l'analyse de la conception des solutions pour toutes les divisions de la Société. Évaluation de l'incidence sur les processus sous-jacents compte tenu de la fréquence et de l'ampleur du changement comptable. Consultation au besoin d'experts techniques indépendants sur les principales positions comptables à adopter.</p> <p><u>Élaboration des solutions</u> Sélection de méthodes comptables et préparation de manuels sur les conventions et les procédures comptables/identification des incidences sur les processus et les systèmes de l'entreprise/identification des solutions relatives aux incidences des IFRS/finalisation des plans de conversion, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures sur les informations à fournir.</p>
Calendrier	Conception des solutions : 2009 Élaboration des solutions : 30 novembre 2010
Avancement	Conception des solutions : terminé Élaboration des solutions : en cours

Phase 4 : Mise en application

Actions	<p>Approbation des conventions comptables choisies et finalisation des manuels Modification des conventions comptables Tests et corrections, y compris des exercices pratiques dans un environnement d'essai Modification des processus et des systèmes et exécution de la formation Communication de l'information en vertu des IFRS</p>
Calendrier	30 décembre 2010
Avancement	Pas encore commencé

Phase 5 : Après-mise en application

Actions	<p>Passage à un modèle opérationnel durable Évaluation du plan de conversion</p>
Calendrier	30 juin 2011
Avancement	Pas encore commencé

La Société a analysé les normes IFRS et a fait les choix requis relativement à ces normes. Elle a relevé des différences entre certaines de ces normes et les conventions comptables actuelles, et elle a résumé les plus importantes de ces différences dans le tableau ci-dessous :

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 1 : <i>Présentation des états financiers</i>	<p>Les IFRS permettent que les charges comptabilisées en résultat soient analysées par nature ou par fonction. Si l'entité opte pour le classement par fonction, elle doit fournir des informations additionnelles sur la nature des charges, indiquant au moins les dotations aux amortissements et les avantages du personnel.</p> <p>En vertu des IFRS, dans l'état des flux de trésorerie, la Société dispose d'un choix pour la présentation des flux de trésorerie opérationnels. La méthode de présentation directe est encouragée, mais la méthode indirecte est acceptée.</p> <p>Les IFRS spécifient que le classement des actifs et des passifs peut être fait en fonction de la liquidité, tandis que les PCGR canadiens ne précisent pas de mode de présentation autre que court terme et long terme.</p>	<p>La Société a choisi de présenter les charges par fonction dans les états financiers.</p> <p>La Société a choisi de présenter les flux de trésorerie opérationnels dans l'état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.</p> <p>La Société a choisi de classer les actifs et les passifs selon le mode court terme et long terme.</p>
IAS 12 : <i>Impôts sur les bénéfices</i>	<p>Contrairement aux IFRS, selon les PCGR canadiens, on ne comptabilise pas d'actif ou de passif d'impôts futurs pour un écart temporaire résultant de la différence entre la conversion au taux de change historique et au taux de change actuel du coût des actifs et des passifs non monétaires des établissements étrangers intégrés.</p> <p>En vertu des IFRS, les passifs d'impôt exigible potentiels sont analysés individuellement et séparément du calcul de l'impôt sur le résultat, et le montant d'impôt présenté correspond à la meilleure estimation du montant que l'entité s'attend à devoir payer. En vertu des PCGR canadiens, le critère général de comptabilisation est « probable » ou « plus probable qu'improbable ». Les passifs d'impôt exigible sont évalués au « montant que l'on s'attend à payer » aux administrations fiscales en utilisant une meilleure estimation unique.</p>	<p>La Société procède en ce moment à une évaluation de l'incidence de ces différences sur les états financiers.</p> <p>La méthode comptable actuellement appliquée par la Société en vertu des PCGR canadiens à l'égard des passifs d'impôt exigible potentiels est de les comptabiliser lorsque « probables », le passif d'impôt étant évalué en utilisant une meilleure estimation unique.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 16 : <i>Immobilisations corporelles</i>	<p>Les principales différences pertinentes entre les IFRS et les PCGR canadiens sont les suivantes :</p> <p>a) la possibilité d'évaluer les actifs à la juste valeur à chaque date de clôture.</p> <p>b) la subdivision en composantes : les parties d'un actif ayant des durées d'utilité différentes doivent être amorties séparément. Cette exigence existe dans les PCGR canadiens mais on y accorde plus d'importance dans les IFRS.</p>	<p>Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, aucune des différences entre les PCGR et les IFRS ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.</p> <p>La Société n'a pas choisi d'évaluer ses actifs à la juste valeur à chaque date de clôture. Les immobilisations corporelles n'ont pas à être subdivisées davantage.</p>
IAS 17 : <i>Contrats de location</i>	<p>La principale différence pertinente entre les IFRS et les PCGR canadiens est la suivante : La distinction à faire entre un contrat de location simple (où seul le loyer est comptabilisé en résultat net) et un contrat de location-financement (où le bien loué est comptabilisé comme un actif au bilan) se fonde sur des critères différents. Dans les IFRS, la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement se fonde sur la substance du contrat de location, alors qu'elle se fonde sur la forme dans les PCGR canadiens.</p>	<p>La Société a fait une analyse approfondie de tous ses contrats de location significatifs en utilisant les critères de classement des IFRS et des PCGR canadiens. Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, aucune différence relative aux contrats de location ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.</p>
IAS 19 : <i>Avantages du personnel</i>	<p><u>Options comptables pour les régimes à prestations définies</u> Les options sont les suivantes en vertu des IFRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écarts actuariels portés directement en résultat - Approche du « corridor » - Écarts actuariels directement au bilan, les variations étant comptabilisées en autres éléments du résultat étendu <p>Les options sont les suivantes en vertu des PCGR canadiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écarts actuariels portés directement en résultat - Approche du « corridor » <p><u>Amortissement des coûts des services passés</u> Les coûts des services passés sont amortis plus rapidement selon les IFRS, la portion acquise étant comptabilisée immédiatement.</p>	<p>La Société continue d'évaluer l'incidence de ces différences avec l'aide d'experts indépendants.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères	<p>Les IFRS et les PCGR canadiens sont essentiellement en convergence.</p> <p>La principale différence concerne le cours de change utilisé pour convertir les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur.</p> <p>En vertu des IFRS, la monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. En vertu des PCGR canadiens, l'entité n'est pas explicitement tenue de déterminer l'unité de mesure (monnaie fonctionnelle) dans laquelle elle évalue ses propres actifs, passifs, produits et charges, mais elle ne détermine que la monnaie fonctionnelle de ses établissements étrangers.</p>	Conformément à l'analyse qu'elle fait de la situation, et compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, la Société ne s'attend pas à ce qu'aucune des différences au niveau des PCGR concernant la conversion des monnaies étrangères ait une incidence significative sur les états financiers.
IAS 33 : Résultat par action (« RPA »)	<p>Les principales différences entre les IFRS et les PCGR canadiens sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Contrairement aux PCGR canadiens, les IFRS ne permettent pas, dans le cas des contrats pouvant être réglés en actions ou en espèces, d'écarter la présomption que le contrat sera réglé en actions en se basant sur l'expérience passée. 2) Contrairement aux PCGR canadiens, les IFRS n'exigent pas la présentation du résultat par action calculé pour le bénéfice ou la perte avant activités abandonnées et éléments exceptionnels. 3) En vertu des IFRS, pour le calcul du RPA dilué, on détermine les actions ordinaires potentielles dilutives séparément pour chaque période présentée. En vertu des PCGR canadiens, le calcul du RPA dilué pour les périodes écoulées depuis le début de l'exercice se fonde sur la moyenne pondérée du nombre d'actions différentielles comprises dans chacune des différentes périodes intermédiaires constituant les périodes écoulées depuis le début de l'exercice. 	<p>Déterminations par différence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, cette différence ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société. 2) Pas d'incidence significative pour la Société puisqu'elle n'a pas d'activités abandonnées ni d'éléments exceptionnels. 3) La Société s'attend à ce que le RPA dilué par action soit différent mais, compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, elle ne prévoit pas que l'incidence sera significative.

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 36 : <i>Dépréciation des actifs</i>	<p><u>Fonctionnement du test de dépréciation</u> En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation des actifs à long terme est un processus en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valeur comptable de l'actif est comparée à la somme des flux de trésorerie non actualisés devant résulter de son utilisation et de sa sortie éventuelles; - Si la valeur comptable de l'actif est supérieure, elle est alors comparée à la juste valeur de l'actif. Une perte de valeur peut devoir être comptabilisée. <p>Dans les IFRS, le processus ne comporte qu'une seule étape : la valeur comptable de l'actif est comparée directement à la valeur recouvrable.</p>	<p><u>Fonctionnement du test de dépréciation</u> La Société a analysé cette différence pour ses tests de dépréciation et elle a conclu que, compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, elle ne devrait pas avoir d'incidence significative à la date de transaction sur les états financiers.</p>
	<p><u>Affectation des actifs aux unités génératrices de trésorerie</u> En vertu des IFRS, les tests de dépréciation des actifs sont faits au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») indépendante.</p> <p>En vertu des PCGR canadiens, l'unité est définie comme générant à la fois des entrées et des sorties de trésorerie indépendantes.</p>	<p><u>Affectation des actifs aux unités génératrices de trésorerie</u> La Société a recensé ses unités génératrices de trésorerie. Elle fera des tests de dépréciation du goodwill au niveau de l'UGT. Compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, cette différence ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.</p>
IAS 37 : <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	<p>En vertu des IFRS, les provisions mettant en cause une population nombreuse d'éléments doivent être évaluées selon la méthode de la valeur attendue.</p> <p>En vertu des IFRS, lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu, on retient le milieu de l'intervalle. Dans les PCGR canadiens, on utilise la valeur la plus faible de l'intervalle.</p> <p>Le seuil de comptabilisation d'une provision est plus bas en vertu des IFRS qu'en vertu des PCGR canadiens.</p> <p>En vertu des IFRS, la valeur temps de l'argent doit être prise en considération lorsqu'elle est significative.</p> <p>En vertu des IFRS, les actifs éventuels sont comptabilisés lorsqu'ils sont quasiment certains. En vertu des PCGR canadiens, les gains éventuels ne sont pas comptabilisés.</p> <p>En vertu des IFRS, les demandes reconventionnelles/remboursements doivent être présentés séparément à l'actif, lorsqu'ils sont quasiment certains.</p>	<p>La Société a étudié ces différences et, compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant, a déterminé qu'aucune ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IAS 39 : <i>Instruments financiers</i>	<p>En vertu des PCGR canadiens, lorsque les conditions essentielles d'une relation de couverture sont les mêmes, la méthode abrégée est permise. En vertu des IFRS, la méthode abrégée n'est pas permise.</p> <p>En vertu des PCGR canadiens, il n'y a pas lieu de tenir compte du risque de crédit de contrepartie dans l'évaluation de l'efficacité d'une couverture. Il faut le faire en vertu des IFRS.</p> <p>Dans le cas de certains dérivés incorporés, les dispositions transitoires des PCGR canadiens renferment des dispositions de droits acquis qui permettent un choix quant au moment de l'adoption. On ne trouve pas de telles dispositions dans les IFRS, ce qui peut entraîner une comptabilisation de dérivés incorporés qui n'était pas exigée en vertu des PCGR canadiens.</p> <p>En vertu des IFRS, des dérivés multiples dans un même instrument sont comptabilisés comme un dérivé hybride unique, à moins qu'ils ne concernent des risques différents et qu'ils soient facilement séparables et indépendants l'un de l'autre, auquel cas ils sont traités comme des dérivés séparés. En vertu des PCGR canadiens, les dérivés incorporés multiples dans un même instrument doivent être comptabilisés globalement comme un dérivé hybride unique.</p>	<p>Compte tenu du choix de conventions comptables de la Société en vertu des PCGR canadiens, cette différence ne s'applique pas à la date de transition.</p> <p>Compte tenu du choix de conventions comptables de la Société en vertu des PCGR canadiens, cette différence ne s'applique pas à la date de transition.</p> <p>La Société continue d'évaluer l'incidence des différences liées aux dérivés incorporés.</p>
IFRS 2 : <i>Paiement fondé sur des actions</i>	<p><u>Paiements fondés sur des actions pour lesquelles les droits sont acquis progressivement</u></p> <p>En vertu des IFRS, lorsqu'une entité fait un paiement fondé sur des actions pour lesquelles les droits sont acquis progressivement, chaque tranche d'attribution doit être considérée comme une attribution distincte.</p> <p>Les PCGR canadiens offrent la possibilité de considérer les instruments de capitaux propres comme formant un groupe et d'en déterminer la juste valeur en utilisant la durée moyenne des instruments, dans la mesure où la rémunération est alors comptabilisée linéairement.</p> <p>Selon le régime d'options d'achat d'actions de la Société, les droits relatifs aux options sont acquis progressivement à raison de 25 % par année à compter du jour suivant la fin de la première année. L'option offerte par les PCGR canadiens est celle qui a été retenue en comptabilité, c'est-à-dire que chaque tranche du régime n'est pas traitée séparément. Cela crée une différence avec les PCGR canadiens actuels.</p>	<p><u>Paiements fondés sur des actions pour lesquelles les droits sont acquis progressivement</u></p> <p>La charge de rémunération sera prise en compte sur la durée attendue de chaque tranche pour laquelle les droits sont acquis. La Société ne s'attend pas à ce que le montant comptabilisé diffère sensiblement compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
	<p><u>Estimation des options sur actions annulées par renonciation</u></p> <p>En vertu des IFRS, une estimation des renoncations doit être prise en compte dans le calcul de la charge de rémunération périodique. Les coûts de rémunération doivent être comptabilisés en fonction de la meilleure estimation du nombre d'instruments pour lesquels les droits doivent être acquis, estimation qui doit être révisée si des informations ultérieures indiquent que les renoncations réelles différeront des estimations initiales. L'objectif est qu'à la fin de la période d'acquisition des droits, la charge cumulée au compte de résultat corresponde au nombre d'instruments de capitaux propres pour lesquels les droits sont effectivement acquis multiplié par leur juste valeur.</p> <p>Les PCGR canadiens offrent un choix pour ce qui est de la comptabilisation des renoncations. Comme dans les IFRS, la charge de rémunération peut être comptabilisée en fonction de la meilleure estimation du nombre d'instruments pour lesquels les droits doivent être acquis, estimation qui doit être révisée si des informations ultérieures indiquent que les renoncations réelles différeront des estimations initiales. Contrairement aux IFRS, la charge de rémunération peut être comptabilisée en supposant que tous les instruments attribués qui ne sont soumis qu'à une condition de service verront leurs droits acquis, ce qui a pour effet que les renoncations réelles ne sont comptabilisées qu'au moment où elles se réalisent.</p> <p>La Société a comme politique comptable en vertu des PCGR canadiens de comptabiliser l'incidence des renoncations réelles uniquement au moment où elles surviennent, ce qui crée une différence avec les IFRS.</p>	<p><u>Estimation des options sur actions annulées par renonciation</u></p> <p>La Société devra modifier le calcul pour prendre en considération une estimation des renoncations futures. On ne prévoit pas que l'incidence sera significative pour les options passées compte tenu des informations colligées jusqu'à maintenant.</p>

Normes	Comparaison entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la Société	Constatations
IFRS 3 : <i>Regroupements d'entreprises</i>	<p><u>Contreparties conditionnelles</u></p> <p><i>Comptabilisation initiale</i> En vertu des PCGR canadiens, une contrepartie conditionnelle est comptabilisée à la date d'acquisition lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le résultat peut être déterminé hors de tout doute raisonnable. Autrement, la contrepartie conditionnelle est comptabilisée au moment où la condition est dénouée.</p> <p>En vertu des IFRS, toutes les contreparties conditionnelles doivent être comptabilisées à la date d'acquisition, sans égard au fait qu'elles puissent faire l'objet d'une estimation raisonnable ou que le résultat puisse être déterminé hors de tout doute raisonnable.</p> <p><i>Comptabilisation ultérieure</i> En vertu des PCGR canadiens, lorsque le montant de la contrepartie conditionnelle fait l'objet de révisions, la juste valeur actuelle de la contrepartie versée ou pouvant l'être doit être comptabilisée comme un coût additionnel de l'achat lorsque la condition est dénouée et que la contrepartie additionnelle est versée ou peut l'être.</p> <p>En vertu des IFRS, lorsque la contrepartie conditionnelle est a) classée comme un passif et b) ne s'inscrit pas dans le champ d'IAS 39, les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.</p>	<p><u>Contreparties conditionnelles</u></p> <p><i>Comptabilisation initiale</i> Cette différence ne s'applique pas à la Société à la date de transition car toutes les contreparties conditionnelles sont comptabilisées étant donné que les critères connexes pour la comptabilisation en vertu des PCGR canadiens ont été remplis.</p> <p><i>Comptabilisation ultérieure</i> Cette différence s'applique à la Société de manière prospective. Désormais, les contreparties conditionnelles seront réévaluées chaque année. Toute variation de la juste valeur sera comptabilisée en résultat net.</p>

La Société a également fait des choix concernant certaines exceptions à l'application rétroactive au moment de la transition prévue par IFRS 1. Dans un premier temps, toutes les exceptions permises par IFRS 1 ont été étudiées pour déterminer lesquelles étaient pertinentes pour la Société. Dans un deuxième temps, les exceptions jugées pertinentes ont été analysées pour déterminer si la Société allait s'en prévaloir ou non. Les enjeux comptables importants sont énoncés dans le tableau qui suit.

Exceptions	Constatations et conclusions
Exception pour les regroupements d'entreprises	<p>IFRS 1 permet à la Société de choisir de ne pas appliquer IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i> aux regroupements d'entreprises passés (regroupements survenus avant la date de transition aux IFRS).</p> <p>Considérant l'historique d'acquisitions de la Société, sa position actuelle est de ne pas appliquer IFRS 3 aux regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. La complexité de l'application d'IFRS 3 aux acquisitions passées et l'effort qu'elle exigerait annulent l'avantage qui pourrait en résulter.</p>

Exceptions	Constatations et conclusions
Juste valeur ou réévaluation comme coût présumé	<p>En vertu d'IFRS 1, une entité peut choisir d'évaluer un élément d'immobilisation corporelle dans son bilan d'ouverture à la juste valeur et d'utiliser cette juste valeur comme valeur comptable à cette date. Ce choix peut aussi être fait à l'égard des actifs incorporels mais seulement pour les actifs qui ont un marché actif.</p> <p>La Société ne se prévaut pas de cette exception offerte par IFRS 1 à la date de transition. La Société adoptera les valeurs comptables en vertu des PCGR canadiens comme coût présumé pour tous les éléments d'immobilisations corporelles à la date de transition.</p>
Avantages du personnel	<p>En vertu d'IFRS 1, la Société peut choisir de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition aux IFRS même si elle utilise l'approche du corridor pour les écarts actuariels futurs.</p> <p>Au 30 décembre 2009, le montant net non amorti des pertes actuarielles reportées était de 16,1 millions de dollars. La direction propose de se prévaloir du choix, ce qui réduira les résultats non distribués d'ouverture et augmentera le passif de retraite de 16,1 millions de dollars.</p>
Écarts de conversion cumulés	<p>En vertu d'IFRS 1, la Société peut choisir de comptabiliser tous les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des entités à l'étranger en résultats cumulés à la date du bilan d'ouverture en IFRS (c'est-à-dire de ramener à zéro les montants figurant à titre d'écarts de conversion dans les capitaux propres en vertu des PCGR canadiens). Si la Société choisit de se prévaloir de cette exception, le gain ou la perte sur la sortie ultérieure de l'entité à l'étranger ne sera ajusté que pour tenir compte des écarts de conversion cumulés apparaissant après la date du bilan d'ouverture en IFRS.</p> <p>En prenant en considération la nature de ce choix et en supposant qu'elle peut en calculer raisonnablement l'incidence, la Société propose de ne pas se prévaloir de cette exception et de conserver l'écart de conversion cumulé à son bilan.</p>

AUTRES RENSEIGNEMENTS

La désignation, le nombre et le montant de chaque catégorie et série d'actions en circulation de la Société au 30 avril 2010 sont les suivants :

- Un nombre illimité d'actions à vote plural de catégorie « A » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », à raison d'une action pour chaque action convertie, et;
- Un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en actions à vote plural de catégorie « A », dans certaines circonstances, si une offre est faite en vue de l'achat des actions de catégorie « A ».

Les détails des actions émises et en circulation sont les suivants :

Catégorie A		Catégorie B		Total
Nombre	('000) \$	Nombre	('000) \$	('000) \$
4 229 510	1 793 \$	28 697 352	173 481 \$	175 274 \$

Les informations relatives aux options d'achat d'actions et unités d'actions à achat différé en circulation sont présentées à la note 3 des états financiers. Ces montants n'ont subi aucun changement important au cours de la période comprise entre la fin du trimestre et la date de préparation de la présente analyse.

Information prospective

Certaines déclarations contenues dans la présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent. Du fait même de leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes et sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives d'affaires pourraient ne pas être réalisés. Par conséquent, la Société ne peut garantir la réalisation des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans cette analyse en vue de donner de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel la Société exerce ses activités. Toutefois, les lecteurs sont mis en garde du fait que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives contenues dans la présente analyse sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses que la Société jugeait raisonnables au moment où elles ont été établies. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives comprennent notamment la conjoncture économique générale, les changements aux coûts des produits et au réseau d'approvisionnement, les fluctuations des devises, le risque associé à la clientèle et le risque de crédit, y compris la concentration des ventes auprès d'un nombre restreint de clients, les coûts associés à la responsabilité civile des produits, les modifications aux lois de l'impôt sur le revenu ou encore l'interprétation ou l'application de ces lois, la capacité continue de concevoir des produits et de soutenir les marques de commerce, les changements à l'environnement réglementaire, l'accès continu aux fonds propres et les coûts des emprunts connexes, les changements aux hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels et en ce qui a trait à la déclaration de dividende par le conseil d'administration, rien ne peut garantir que la politique de dividende adoptée par Les Industries Dorel Inc. sera maintenue. Ces éléments et d'autres facteurs de risque susceptibles de faire varier considérablement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées directement ou de manière implicite dans les déclarations prospectives sont décrits dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle de la Société qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. Les facteurs de risque qui ont été soulignés dans les documents précédemment mentionnés sont intégrés par renvoi à la présente analyse par la direction.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs de risque qui précèdent n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société, ou qu'elle juge négligeables pour l'instant, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels, ni de cessions, fusions, acquisitions, autres regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être annoncées ou survenir après la date des présentes. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend nécessairement des faits particuliers de chacun d'eux. La Société ne peut donc pas décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même manière que les risques connus touchant ses activités.